

MAURICE ROY

LA LAICITÉ INTÉGRALE :
INTOLÉRANCE ET ENTRAVE À L'INTÉGRATION

Mémoire présenté la Commission de consultation
sur les pratiques d'accommodements reliés
aux différences culturelles

THETFORD MINES
OCTOBRE 2007

Présentation personnelle

Maurice Roy, Ph. D. (Théologie- Université Laval)

Conseiller pédagogique dans une commission scolaire, responsable de la mise en œuvre du programme Éthique et culture religieuse et autres dossiers culturels (Histoire, activités culturelles, bibliothèques, etc.)

Intérêt

Je suis appelé à participer, par la mise en œuvre du programme d'Éthique et culture religieuse à l'avènement de la «laïcité ouverte», qui me semble bien menacée par la montée en flèche de la popularité de la laïcité intégrale, pure et dure, si j'en crois votre sondage. En effet, au moment d'écrire ces lignes, 39 % de vos répondants sont en faveur « d'interdire toute manifestation religieuse dans l'ensemble de la vie publique» et seulement 23 % sont en faveur « d'accepter diverses manifestations religieuses dans les institutions publiques».

Dans les pages qui suivent, j'ai tenté de répondre à la plupart des questions que vous soulevez dans votre excellent document de consultation afin de vous permettre de situer mon intervention sur la laïcité dans le cadre plus général qui est le vôtre.

A) Les valeurs et les droits

Je suis d'accord avec les «valeurs dites québécoises» que vous énumérez sauf pour la laïcité et le pacifisme.

La laïcité pour moi n'est pas une valeur mais une façon de gérer les rapports entre les religions et l'État. Ce n'est pas la meilleure façon, même dans sa version adoucie (et provisoire ?) de «laïcité ouverte» Quant à sa version extrême, la «laïcité intégrale» c'est une école d'intolérance et une machine de guerre contre les religions.

Quant au pacifisme je ferais simplement une nuance. Je pense qu'il est effectivement une valeur chez nous lorsqu'on songe au règlement pacifique des conflits. Par contre l'antimilitarisme appelle quelques réserves. Le Canada fait partie d'organisations militaires comme l'OTAN et a certaines obligations de ce fait. On ne peut présumer que le Québec, s'il devenait un pays souverain, se retirerait de toutes ces organisations militaires et deviendrait un pays neutre comme la Suisse. Mais ce sujet n'est pas l'enjeu de votre consultation.

À la lumière des considérations précédentes, il est évident pour moi que la laïcité ne peut pas et ne doit pas être placée sur le même pied que le respect des libertés individuelles, la solidarité, la démocratie, l'égalité et le pluralisme. Elle ne devrait même pas apparaître dans les lois. J'y reviens plus loin.

Dans l'éventualité dangereusement inquiétante où la laïcité, comme mode de gestion entre l'État et les religions serait retenu, elle devrait être clairement subordonnée aux valeurs de respect des libertés individuelles d'égalité et de pluralisme. Je substituerai volontiers l'ouverture à l'Autre à la laïcité. L'amitié entre les citoyens et l'esprit de paix n'ont pas de prix.

Je partage le point de vue des juristes sur l'équilibre à rechercher entre les droits fondamentaux et je ne pense pas qu'on devrait chercher à créer une hiérarchie des droits.

La liberté de religion est une liberté fondamentale mais ses manifestations publiques ne sont pas tolérées de la même façon partout. C'est d'amitié et de bon sens dont nous avons besoin chez les croyants et les incroyants, pour vivre ensemble et non pas de lois et de règlements supplémentaires.

B) La diversité culturelle

Il me semble évident que la diversité ethnoculturelle enrichit un pays. Dans notre pays, depuis plus de deux cents ans maintenant, nous, les Canadiens français, nous avons cohabité avec les Britanniques. Ils nous ont apporté entre autres choses, la liberté de presse et de religion, nos premières bibliothèques publiques, notre premier service postal, notre système parlementaire et le curling!

Mais la cohabitation n'a jamais été facile. Les frictions entre les francophones et les anglophones sont la trame de l'histoire de notre pays. Nous pouvons en tirer plusieurs leçons. J'en citerai une, susceptible d'éclairer notre débat actuel. Lorsque les Britanniques, à la tête de leur immense empire, se considéraient comme une race élue, le modèle par excellence de la civilisation, nous les avons trouvés insupportables.

Il faudrait éviter de reprendre cette attitude de supériorité envers ceux que nous avons décidé librement d'accueillir chez nous. Il est très tentant, pour les Occidentaux que nous sommes, de penser que nos façons de faire, nos valeurs et nos conceptions des rapports entre les religions et l'État sont les meilleurs. En réalité, plusieurs de nos convictions sont relatives et discutables.

L'identité et la culture

Ces thèmes, plus encore que les autres, nécessiteraient de longs développements pour être correctement traités. Je me limiterai ici à donner des réponses personnelles sans leur apporter systématiquement une argumentation rigoureuse.

En ce qui concerne la nouvelle identité du Québec, je l'accepte comme un fait, l'aboutissement de plusieurs décennies de nationalisme militant. Mais je me perçois d'abord comme Canadien parce que nous, les Français d'Amérique, nous avons fondé tout ce pays et pas seulement le Québec. Nous avons dû ensuite le partager avec les Britanniques. La cohabitation, je l'ai mentionné, a été difficile, entre autres, parce que nos concitoyens anglophones nourris par le rêve impérial ont fait beaucoup d'efforts, couronnés de succès, pour nous contenir au Québec, sans parler des projets d'assimilation. Nous sommes donc devenus Canadiens français puis Québécois. Je me perçois donc comme Canadien, puis Canadien français et enfin comme Québécois. Pourquoi ? Personnellement, je me sens plus proche des Franco-Ontariens, des Acadiens et des anglophones de ma région que des Québécois musulmans de Montréal. Notre longue histoire commune et notre culture commune expliquent mes perceptions.

Interculturalisme

Je suis, pour ma part, parfaitement à l'aise avec le modèle de l'interculturalisme que nous avons adopté et je le conserverais tel quel. Je ne suis pas à l'aise avec les autres modèles que vous présentez.

C) L'intégration

Je ne pense pas pouvoir vous apporter beaucoup de lumière sur les questions cruciales que vous soulevez dans cette section. À défaut de lumières, quelques opinions.

Au sujet de l'opinion sur les immigrants qui refusent de s'intégrer et qui rejettent la culture francophone, je pense que c'est une exagération, une demi-vérité. Plusieurs immigrants s'intègrent à la culture francophone du Québec. Inutile de donner des exemples, vous en connaissez plus que moi. Mais il est vrai aussi que certains immigrants préfèrent s'intégrer à la communauté anglophone. Pour nous francophones, il s'agit d'un phénomène très désagréable qui réveille la peur de l'assimilation que nous avons toujours combattue.

Mais si nous prenons la peine de nous mettre à leur place, nous pouvons comprendre ce choix sans pour autant l'approuver. La géographie est implacable pour le Québec et les autres francophones du Canada. Nous sommes une petite minorité dans un continent anglophone et dans un monde où l'anglais est devenu la langue internationale. La connaissance de l'anglais, l'intégration à la communauté anglophone augmente certainement les possibilités pour un immigrant de trouver un emploi satisfaisant. Nous, les francophones, sommes attachés au français parce que c'est notre langue maternelle. Mais peut-on s'attendre raisonnablement à ce que tous les immigrants veuillent s'intégrer à la culture francophone ?

Selon les informations que l'on retrouve dans votre texte sur la politique québécoise d'immigration, il me semble que les dispositions pour favoriser l'intégration sont adéquates et suffisantes dans le contexte de l'interculturalisme.

Reste la délicate question du nombre d'immigrants à accueillir. Je suppose que le gouvernement du Québec détermine le nombre d'immigrants à accueillir en fonction des besoins du Québec. Par conséquent le nombre d'immigrants est sans doute adéquat.

Toutefois, le malaise évident face aux accommodements raisonnables et les nombreuses demandes de laïcité intégrale m'ont amené à penser qu'il faudrait envisager de revoir nos politiques actuelles d'immigration pour réduire éventuellement le nombre d'immigrants qui pratiquent une religion susceptible de demander des accommodements, par exemple les musulmans ou les sikhs.

Je suis conscient du caractère discriminatoire de cette mesure et du tort qu'elle pourrait faire à l'image du Québec. Mais je considère que la laïcité intégrale, je dirais plutôt l'intégrisme laïc, est un plus grand mal encore parce que nous allons tous y perdre.

D) La laïcité

Les dirigeants du Québec ont choisi, dans la foulée du rapport Proulx sur la religion à l'école d'orienter notre société vers une «laïcité ouverte».

Il s'agit d'un choix original qu'on ne retrouve pas dans d'autres pays. On pourrait se demander s'il n'y a pas là une contradiction dans les termes : la laïcité peut-elle être ouverte? Un lion peut-il être herbivore? L'histoire de la laïcité démontre le contraire. Quoi qu'il en soit, c'est le choix audacieux de nos dirigeants. Ils ont préféré ce modèle original à la laïcité intégrale à la française et ils ont de bonnes raisons. Parce que ce modèle de laïcité intégrale est en crise et est remis en question en France même. George Leroux écrit : «Ce modèle révèle son incapacité à intégrer dans l'espace public les communautés, surtout musulmanes».

Dans un rapport destiné à l'Éducation nationale de France, M. Régis Debray a recommandé des assouplissements à la laïcité intégrale de l'école et l'introduction d'un cours de culture religieuse. Malgré le fait que le président Sarkozy et le premier ministre Fillon y soient favorables, le système semble irréfutable. Parce qu'une bonne partie de l'opinion publique française, 40 % selon certains sondages, demeure farouchement attachée à la laïcité intégrale. Ce fait démontre que la laïcité est une école d'intolérance contre les religions.

Il faut absolument éviter que le Québec s'oriente vers cette impasse de l'intégrisme laïc. Parce que c'est un modèle qui, on l'a dit, est incapable d'intégrer les immigrants de religion étrangère dans l'espace public, mais il va en plus infliger des brimades inutiles à tous les croyants de quelque religion qu'ils soient. Faire ce choix serait un danger pour l'avenir. Voulons-nous connaître au Québec les explosions de violence qu'a connue la France il y a deux ans? C'est une illusion très dangereuse de penser que la laïcité intégrale est la solution au malaise suscité par les accommodements raisonnables.

La laïcité a été conçue et utilisée en France comme une machine de guerre contre la religion et c'est bien ainsi que les promoteurs québécois de la laïcité la conçoivent. L'intolérance, le fanatisme et le dogmatisme ne sont pas des maladies religieuses, comme on le répète trop souvent, mais des maladies humaines qui peuvent toucher tous les individus et toutes les nations. Faut-il rappeler le nombre de victimes du communisme athée? Dans le seul Cambodge, à peine plus peuplé que le Québec, les Khmers rouges ont fait deux millions de victimes. En fait, l'athéisme a fait plus de victimes que toutes les guerres de religions réunies. Le camarade Staline s'est particulièrement distingué à ce chapitre.

Des faits de l'histoire de la laïcité

La laïcité intégrale est certes moins brutale mais elle a fait son lot de victimes. Permettez-moi de vous mentionner quelques faits historiques à ce sujet. On n'en parle jamais car ce n'est pas la page la plus glorieuse de l'histoire de la France. La laïcité s'est mise en place en France de 1880 à 1905. La laïcité s'est d'abord attaquée aux congrégations religieuses de France, particulièrement les congrégations enseignantes. Les historiens estiment entre 30 000 et 60 000 le nombre d'hommes et de femmes qui ont dû prendre le chemin de l'exil pour continuer à enseigner ou simplement demeurer dans l'état religieux qu'ils avaient choisi. Le Québec en a accueilli plusieurs. Trente mille vies brisées par l'intolérance laïque.

Ce n'est pas tout. Pour appliquer ces lois discriminatoires, le gouvernement avait besoin du bras de la justice. Des centaines de juges et de procureurs ont démissionné, préférant briser leur carrière que de se déshonorer en appliquant ces lois.

L'intolérance laïque a fait des victimes jusque dans l'armée où l'on avait mis en place clandestinement un système de fiches pour évaluer les convictions des officiers. Voici quelques exemples d'annotations : «Va à la messe»; «Avale son hostie tous les

dimanches»; «A assisté à la messe de première communion de sa fille». Dans le registre «positif» on note : «Bon républicain, ne mets jamais les pieds dans une église»; «Libre penseur convaincu, à recommander au ministre». C'est ainsi qu'il y a à peine cent ans, dans une grande nation démocratique, on en est venu à accorder, au nom de la laïcité, les promotions dans l'armée sur la base des opinions religieuses. Entre le 2 août et le 31 décembre 1914, le maréchal Joffre devra limoger pour incompétence 180 des 425 généraux français : nombre d'entre eux avaient dû leur promotion au système mis en place par les militants laïcs. À l'inverse, d'autres officiers, écartés pour leurs opinions, connaîtront un avancement justifié par leur valeur militaire. Pour être juste, il faut mentionner que lorsqu'on a découvert ce système, les parlementaires ont jugé dans ce cas qu'on avait poussé le bouchon un peu trop loin et le gouvernement est tombé. Qui était donc le chef de ce gouvernement ? Émile Combes, le «père de la laïcité».

L'esprit laïc

Quelques citations maintenant pour mieux comprendre l'esprit laïc :

«Nous ne pouvons espérer la société nouvelle de joie, de liberté et de beauté que lorsque l'Église sera définitivement anéantie.»(Victor Charbonnel dans *La Raison*, 1901)

«La religion est une des plus cruelles maladies mentales et une lâcheté.»(Gustave Téry, Association nationale des libres-penseurs)

«Tout homme religieux est un malade. Le christianisme est un outrage à la raison, un outrage à la nature. Nous combattons les religions parce que nous croyons qu'elles sont un obstacle permanent au progrès et à la civilisation.» .»(Maurice Allard, député socialiste)

«S'il le faut nous prendrons d'assaut vos églises et vos chapelles pour les faire disparaître comme les révolutionnaires de 1792 et 93 ont jadis pris d'assaut les châteaux et les forteresses de la noblesse.» (Édouard Vaillant, député socialiste)

Il ne s'agissait pas de pure rhétorique. Lorsque le gouvernement a décrété l'inventaire des «richesses de l'Église», c'est avec la police et l'armée que la république laïque a donné l'assaut aux églises défendues par les catholiques outragés. On avait fait de même lors de l'expulsion des «congrégations non autorisées». Le 8 novembre 1880, on mobilise près de 2 000 hommes de troupe pour expulser 37 moines de l'abbaye Saint-Michel de Frigolet (Avignon).

Avec un esprit de ce genre, on n'est pas surpris d'apprendre qu'il y a eu des morts. Le 4 octobre 1903, une procession religieuse est attaquée par les militants laïcs. On compte 6 morts et 450 blessés. Ce n'est pas un cas isolé. Dans d'autres municipalités, on a purement et simplement interdit les processions de la Fête-Dieu. Ailleurs, de bons maires laïcs ont interdit de sonner les cloches. Enfin, une grande joie des militants laïcs était d'organiser des banquets gras le «vendredi dit saint».

Comment a-t-on justifié tout cela face à la Déclaration des droits de l'homme ? C'est tout simple : «Pas de liberté pour les ennemis de la liberté».

J'espère que cette évocation de l'histoire de la laïcité a suffi à montrer la nature foncièrement intolérante de cette idéologie.

Au Québec, la guerre aux crucifix, aux prières publiques, aux voiles musulmans est de la même farine. Le Mouvement laïque du Québec a même demandé qu'on enlève l'inscription «Dei gratia regina» sur les pièces de monnaie! Voici une lettre du courrier des lecteurs après la parution d'un article sur l'expérimentation du cours d'Éthique et culture religieuse (L'actualité, mars 2007) :

Dans ce programme, on n'enseignera surtout pas les malheurs et les effets néfastes que toutes les religions ont apportés dans le monde: les guerres, les persécutions, les exactions. Au moins quand on a appris les philosophies à l'école dans mon temps, on avait l'honnêteté de nous en montrer tous les côtés. Ce qu'on s'apprête à faire, c'est de l'endoctrinement. Et ce n'est pas moins grave parce qu'on endoctrine à plus qu'une religion. De quoi ont besoin les jeunes Québécois pour être ouverts aux nouveaux arrivants ? Certainement pas de se faire bourrer le crâne de ces sornettes. C'est une idée d'arrière-garde. Pourquoi ne pas leur apprendre ce qui devrait transcender les religions et les cultures, c'est-à-dire les droits de l'homme ? On n'assisterait peut-être plus au suicide d'une adolescente qu'on a voulu marier de force par tradition.

Michèle Couture, Montréal

Cent ans plus tard, la laïcité n'a pas changé. Elle se nourrit toujours de l'intolérance et du mépris des religions. Elle ne peut concevoir les religions autrement que comme des «énoncés non démontrables» (comme si l'athéisme était démontrable) et des superstitions dangereuses.

C'est pourquoi on ne devrait même pas inscrire le principe de la laïcité dans les lois. Le faire, c'est donner les armes de la puissance publique aux sectaires laïcs. Si l'on veut vraiment encourager le respect mutuel, il faut renoncer à vouloir imposer nos convictions laïques ou religieuses à ceux qui ne pensent pas comme nous. Je n'aime pas que les femmes soient voilées. Mais si une femme choisit de le faire, la société n'a pas à lui imposer sa vision de l'égalité, pour autant que ce voile ne représente pas un danger ou une entrave sérieuse pour le bon fonctionnement d'une institution. Est-ce qu'une femme musulmane qui porte le voile se sent nécessairement inférieure à l'homme? Au Québec toutes les femmes, y compris les femmes musulmanes, sont libres. Libres de se marier ou non, de divorcer ou non, de changer de religion ou de n'en avoir aucune. Si un homme osait violenter sa femme pour lui imposer le port du voile, cette femme pourrait porter plainte et le coupable n'aurait guère de sympathie, ni de la police, ni du système judiciaire, ni des médias.

Les religions en général sont utiles à la société. Elles sont avant tout des sources d'espérance pour toutes les personnes, nombreuses dans notre pays et de par le monde, pour qui la vie est difficile. Elles proposent généralement un idéal moral élevé fondé sur l'altruisme et qui va au-delà de la simple justice prescrite par nos lois. Quant au patrimoine culturel, après cent ans de laïcité, la France a constaté que ses jeunes étaient maintenant incapables de comprendre leur héritage culturel tant il est vrai que «c'est aussi le même savoir (religieux) qui imprègne entièrement la culture de l'Occident chrétien dont il constitue l'héritage le plus profond» (Georges Leroux).

Quant à la déconfessionnalisation du système scolaire, évitons de parler de laïcisation, elle est allée trop loin. Surtout, en imposant aux écoles privées l'obligation de donner le cours d'éthique et culture religieuse, rendant pratiquement impossible l'enseignement confessionnel d'une religion. Les enfants ne sont pas la propriété de l'État et les parents ont le droit de leur donner une éducation religieuse. De nombreux pays avancés autorisent l'enseignement confessionnel dans les écoles publiques et privées. Qui voudrait soutenir que l'Angleterre, la Belgique ou l'Allemagne sont moins avancés que le Québec ? La pratique du dialogue, qui est au cœur du cours d'éthique et de culture religieuse, n'exige absolument pas qu'on impose ce cours de la 1^{re} à la 5^e secondaire aux écoles privées. On pourrait envisager d'autres aménagements plus respectueux pour les parents qui souhaitent un enseignement religieux pour leurs enfants. Par exemple, on pourrait obliger les programmes d'enseignement religieux confessionnel à intégrer une éducation au dialogue, ou imposer l'éthique et la culture religieuse seulement en 4^e et 5^e secondaire.

Il pourrait être légitime d'accorder un statut spécial au catholicisme ou au christianisme étant donné la place qu'il a occupée dans l'histoire. Mais je pense que ce ne serait pas accepté par une bonne partie de la société québécoise qui entretient une culture du ressentiment à l'égard du passé religieux du Québec. C'est pourquoi il vaut mieux y renoncer et concentrer nos forces à contrer l'intégrisme laïc.

E) Les pratiques d'harmonisation

Selon moi la «crise» que vous évoquez est essentiellement causée par la peur, notamment la peur de l'islam. Il est trop tôt pour évaluer la portée ou l'impact de cette peur. On pourra mieux l'évaluer lorsque vous déposerez vos recommandations et la suite que le gouvernement y donnera.

Il s'agit certainement d'une crise sérieuse parce qu'elle semble provoquer une montée de l'intégrisme laïc. Je ne souhaite pas de changements draconiens, je ne pense pas que ce soit nécessaire. S'il faut en venir à changer la politique d'accueil des immigrants cela pourrait faire du tort à l'image du Québec. Quant à l'intégrisme laïc, ou la laïcité intégrale si vous préférez, ce serait une régression pure et simple pour la liberté et l'égalité. Tous les croyants deviendront des citoyens de deuxième classe. On en a déjà assez de supporter le mépris et les accusations de toute nature sur la religion depuis l'oppression des femmes jusqu'à la «culpabilité judéo-chrétienne».

Les pratiques d'harmonisation sont essentielles dans une société pluraliste et libérale. Si nous accueillons des immigrants d'autres religions pour ensuite les brimer au nom de la laïcité, alors mieux vaut ne pas les accueillir. Ces pratiques d'harmonisation sont une école d'ouverture à l'autre, une école de respect et d'accueil et elles devraient être maintenues en l'état actuel. Elles sont un «rouage nécessaire dans une société diversifiée et démocratique, un geste élémentaire d'ouverture à l'Autre». Je ne vois pas en quoi le fait de permettre le port d'un turban ou d'un kirpan serait une abdication de la part des Québécois d'origine canadienne-française. Je crains bien davantage l'envahissement de la culture américaine.

Je ne crains nullement les pratiques d'harmonisation dans une société libre et démocratique et je n'y vois aucune menace au principe de la séparation de l'État et des Églises. Les

religions sont en perte d'influence dans presque toutes les sociétés libérales , particulièrement au Québec, et ne sont nullement menaçantes pour qui que ce soit. Les demandes de pratiques d'harmonisation sont déjà bien balisées par la notion de «contrainte excessive».

Je ne pense pas que «toutes les religions doivent être considérées comme d'égale valeur» mais nous devons leur accorder un traitement respectueux égal. Par conséquent, il ne serait pas sage de traiter différemment le christianisme car on alimenterait ainsi la fournaise de l'intégrisme laïc.

En guise de conclusion, permettez-moi de paraphraser Marivaux «En ce bas monde, il faut être un peu trop tolérant pour l'être assez.»

RÉFÉRENCES

Il m'aurait fallu un peu plus temps pour vous indiquer exactement toutes les citations avec les notes requises. Si vous jugez que cela pourrait vous être utile, faites le moi savoir. Tous les faits et citations sur l'histoire de la laïcité ont été tirées de :

Jean Sévillia, *Quand les catholiques étaient hors la loi*. Paris, Perrin, 2005.

On trouve une excellente réflexion sur le programme d'éthique et culture religieuse dans :

Georges Leroux, *Éthique, culture religieuse, dialogue* . Montréal, Fides, 2007

L'auteur y démontre notamment l'échec du modèle de la laïcité intégrale à intégrer les communautés immigrantes en France.

ANNEXE : RÉPONSES À VOTRE SONDEGE

Permettre, pour des raisons religieuses, à un enfant de manger autre chose que le menu habituel de sa garderie ou de la cafétéria de son école.

D'accord à certaines conditions

Ne devrait pas représenter une contrainte excessive (petite garderie)

Consentir des efforts particuliers, de la part de l'enseignant et des élèves de la classe, pour faciliter l'apprentissage d'un enfant d'immigrant qui ne parle ni français ni anglais.

D'accord à certaines conditions

Avec un soutien spécifique

Autoriser un élève à abandonner un cours optionnel pour s'inscrire à un autre, parce que le contenu du premier heurte certaines dispositions de sa religion.

D'accord

Exempter un élève d'un cours obligatoire parce que son contenu heurte certaines dispositions de sa religion.

En désaccord

Contrainte excessive (frais de surveillance)

Changer, pour certains élèves, l'horaire d'un examen qui coïncide avec une fête religieuse.

D'accord

Dans une école, givrer les vitres autour d'une piscine ou d'un gymnase pour éviter que des jeunes filles en maillot de bain ou en tenue de sport ne soient vues par des personnes de sexe masculin.

En désaccord

Si les conditions le permettent, désigner officiellement un local comme lieu de prière dans une université.

D'accord

Dans une entreprise, proposer des formules de conciliation travail-famille aux employés exerçant des responsabilités familiales particulières (ayant de jeunes enfants, accompagnant un parent souffrant de maladie chronique...).

D'accord

Dans une entreprise, permettre à une femme enceinte de s'absenter du travail pour des rendez-vous médicaux liés à sa grossesse.

D'accord

Dans une entreprise, autoriser des congés rémunérés à des fins religieuses.

D'accord

Dans une mesure raisonnable

Supprimer la prière chrétienne dans les assemblées des conseils municipaux.

En désaccord

Retirer le crucifix du mur de la Salle de l'Assemblée nationale, à Québec.

En désaccord

Supprimer les décorations de Noël **dans un lieu de travail** parce qu'elles heurtent certaines convictions religieuses.

En désaccord

Supprimer les décorations de Noël **dans une institution publique** parce qu'elles heurtent certaines convictions religieuses.

En désaccord

Permettre que, provisoirement, des parents immigrants communiquent avec des responsables scolaires dans une autre langue que le français (dans le secteur francophone) ou l'anglais (dans le secteur anglophone).

D'accord

Permettre le port du foulard musulman dans les classes.

D'accord à certaines conditions

Ne doit pas causer de perturbations dans la classe sans quoi ce serait une contrainte excessive

Permettre le port du turban chez les policiers de la Sûreté du Québec.

D'accord

Permettre le port du foulard musulman lors de tournois sportifs (à supposer qu'il n'en découle ni avantage, ni inconvénient, ni risque de blessure).

D'accord

Faire en sorte que la réalité des communautés culturelles soit davantage représentée dans les manuels scolaires.

D'accord

Il y a déjà des dispositions de ce genre. On peut les revoir en évitant les exagérations.

Autoriser, dans une université, la formation d'une association étudiante séparée, regroupant uniquement des membres d'une même confession religieuse.

D'accord

Permettre le port du kirpan à l'école, enveloppé et attaché sous les vêtements.

D'accord

Programmer, pour des raisons religieuses, des leçons de natation séparées pour les filles et les garçons dans les écoles.

En désaccord

Contrainte excessive

Vous êtes...

un homme

Quel âge avez-vous?

Entre 36 et 65 ans

Quelle région habitez-vous?

Chaudière-Appalaches
